



SVDE ASDD

Schweizerischer Verband
der Ernährungsberater/innen

Association suisse
des diététicien-ne-s

Associazione Svizzera
delle-dei Dietiste-i



Diététicien-ne ASDD

SVDE ASDD
Altenbergstrasse 29
Case Postale 686
CH-3000 Berne 8

T 031 313 88 70
F 031 313 88 99
service@svde-asdd.ch
www.svde.ch / www.asdd.ch

2017 © SVDE ASDD
Adrian Rufener
Gabriela Fontana
Sandra Jent

Où

travaillent les diététicien-ne-s ASDD ?

De par leur formation initiale solide et complète de plusieurs années, les diététicien-ne-s reconnu-e-s légalement travaillent dans de nombreux domaines.

Domaine clinique et thérapeutique

- > Suivi ambulatoire des client-e-s, à titre individuel ou collectif, dans le but d'améliorer les habitudes alimentaires et l'état de santé de chacun-e
 - > Suivi des personnes hospitalisées dans le but d'accélérer le processus de guérison de manière optimale et de maintenir ou d'améliorer l'état nutritionnel
-

Par exemple dans des hôpitaux, des cabinets, des établissements médico-sociaux, des centres de réadaptation et des organisations de soins à domicile

Santé publique

- > Implication dans des projets de promotion de la santé et de prévention pour influencer positivement le comportement alimentaire de certains groupes de population
 - > Optimisation des repas proposés dans la restauration collective
 - > Sensibilisation de l'entourage aux questions de promotion de la santé afin de privilégier des choix alimentaires sains
-

Par exemple auprès de la Confédération et des cantons, d'institutions telles que l'Association Suisse du Diabète, de la promotion de la santé en entreprise ou dans la restauration collective

Industrie alimentaire et pharmaceutique

- > Fonction consultative au niveau des innovations et du développement de produits par rapport aux aspects sanitaires et relatifs au droit alimentaire
 - > Réalisation d'évaluations de produits en conformité avec les directives
 - > Gestion de projets dans le domaine de l'alimentation et de la santé
 - > Conception et élaboration de matériel didactique
-

Par exemple au sein d'entreprises et de groupes ou sur la base de mandats

Recherche et enseignement

- > Production de données pertinentes pour justifier l'utilité d'une thérapie nutritionnelle donnée par rapport à un problème alimentaire existant
 - > Transmission de connaissances actuelles sur un mode d'alimentation couvrant les besoins, favorable à la santé ou justifié sur le plan thérapeutique
 - > Formation d'autres professions de la santé sur le thème de la nutrition
-

Par exemple dans des hautes écoles spécialisées et des projets de recherche

Qui

sont les diététicien-ne-s ASDD ?

On trouve aujourd'hui beaucoup de diététicien-ne-s. Toutefois, seul le titre BSc en Nutrition et diététique (ou selon l'ancien droit : diététicien-ne dipl. ES) est reconnu légalement, habilite à exercer la profession et autorise à facturer les prestations fournies à la charge de la caisse-maladie par le biais de l'assurance de base. Pour pouvoir identifier les professionnel-le-s qui répondent à ces critères, le label « diététicien-ne ASDD » a été créé, qui peut être exclusivement porté par les membres de l'association professionnelle. Ce label certifie que le/la diététicien-ne ASDD :

-
- › Est titulaire **d'un diplôme d'une haute école spécialisée** « BSc en Nutrition et diététique » ou d'un diplôme de diététicien-ne de niveau « école supérieure » régi par l'ancien droit.
-
- › **Est reconnu-e par la loi** selon l'art. 50a, chiffre 1, lettre a OAMal.
-
- › Pratique son activité professionnelle en se fondant sur des **bases scientifiques** et conformément à l'éthique professionnelle.
-
- › Maintient le niveau de compétences nécessaire à l'exercice de la profession en suivant des **formations continues régulières**.
-
- › S'engage à respecter le **code de déontologie** de l'association ainsi que le **code d'éthique professionnelle**.
-